

Bulletin de septembre pour les candidats

À l'approche du jour des élections, les candidats trouveront ci-dessous des nouvelles et d'autres renseignements utiles.

Cartes des quartiers, bureaux de scrutin et nouvelles informations fournies par MyCampaign

On peut avoir accès aux cartes des quartiers et à une liste des bureaux de scrutin sur le site <u>MyCampaign</u> dès le 1^{er} septembre, et elles sont également disponibles sur le <u>site</u> <u>Web de la Ville</u> (en anglais seulement).

Nous vous demandons de vérifier ces liens régulièrement parce que des modifications sont parfois apportées aux bureaux de scrutin et aux sous-divisions. La liste des bureaux de scrutin a été mise à jour dans MyCampaign, et on pourra avoir accès aux cartes des quartiers à jour en consultant MyCampaign et le site Web dès le 26 septembre.

De nouvelles informations seront également ajoutées au cours des prochaines semaines :

- Certificats du plafond définitif des dépenses 23 septembre
- Cartes des quartiers mises à jour 26 septembre
- Échantillon des bulletins de vote 3 octobre
- Nombre d'agents électoraux permis dans chaque bureau de scrutin 3 octobre

Liste électorale – Liste temporaire des modifications et index des rues actualisé

Vous pourrez télécharger une copie de la liste temporaire des modifications apportées à la liste électorale dès le 23 septembre en allant sur le <u>portail de l'accès au candidat</u> (en anglais seulement). Cette version de la liste électorale comprend les ajouts et les modifications qui lui ont été apportés jusqu'au 15 septembre.

Assurez-vous de télécharger une nouvelle version de l'accès au candidat afin de vérifier que les modifications ont également été apportées à l'index des rues.

Votre nom figure-t-il sur la liste électorale?

Vous pouvez utiliser l'outil MyVote (en anglais seulement) de la ville de Toronto pour vérifier que votre nom figure bien sur la liste électorale et que l'administration scolaire à laquelle il est associé est bien la bonne. Si votre nom ne figure pas sur la liste ou que l'information n'est pas bonne, vous avez jusqu'à 16 h 30 le 23 septembre pour ajouter votre nom ou modifier vos renseignements.

Il ne vous sera plus possible d'ajouter ni de modifier vos données dans MyVote après le 23 septembre. Vous serez cependant en mesure de le faire lorsque vous vous rendrez au bureau de scrutin pour voter.



Cartes d'information de l'électeur

Les électeurs recevront leur carte d'information de l'électeur au début d'octobre. Toute personne dont le nom figure sur la liste électorale d'ici le 19 septembre recevra sa carte par courrier. À compter du 3 octobre, les électeurs peuvent utiliser MyVote pour déterminer leur lieu de vote en y inscrivant leur(s) adresse(s), et si leur nom figure sur la liste électorale, ils peuvent imprimer leur carte de l'électeur.

Si vous avez ou si les électeurs auxquels vous parlez ont des questions liées aux options de vote ou à leur admissibilité, veuillez envoyer un courriel à <u>elections@toronto.ca</u> ou appeler au 416 338-1111.

Politique concernant l'utilisation des ressources de la ville pendant une année d'élection

La politique <u>Use of City Resources during an Election Year Policy</u> de la ville de Toronto fournit des instructions sur la manière dont les ressources de la ville peuvent être utilisées ou non pendant une élection municipale.

On permet aux candidats de distribuer la documentation liée à la campagne de l'emprise publique des trottoirs et des voies, au cours des rencontres réservées aux candidats, et ce, dans les parcs publics et les places de la ville suivantes : Nathan Phillips Square, Mel Lastman Square, Albert Campbell Square et David Pecaut Square.

Prenez note cependant que la politique définit les règles qui s'appliquent dans ces lieux au cours d'une campagne électorale :

- 1.1 Les installations de la ville et son infrastructure ne peuvent pas être utilisées par un candidat, l'annonceur d'un tiers autorisé ou un parti politique en vue de tenir une élection. Il est, en particulier, interdit d'installer ou d'afficher des panneaux sur le site d'un parc ou près d'un site qui appartient à la ville ou qui est exploité par elle, conformément au Code municipal de la ville, chapitre 693, Panneaux, article II, Affiches électorales.
- 1.2 Aucun permis, bail ou autre accord ni aucune autorisation pour l'utilisation des installations de la ville, y compris les parcs et les places de la ville, ne pourra être émis afin de promouvoir un candidat, un tiers parti inscrit ou un annonceur tiers et de les soutenir ou de s'y opposer.
- 1.7 On autorise les mêlées de presse dans les lieux publics ou les aires communes de l'hôtel de ville de Toronto, au Metro Hall, dans les centres civiques et les places publiques suivantes qui sont gérées par la Ville : Nathan Phillips Square, Mel Lastman Square, Albert Campbell Square et David Pecaut Square.

Les mêlées de presse peuvent ne pas comprendre équipements, mécanismes ou appareils pour amplifier la voie humaine ou produire des sons. L'activité ne doit pas déranger la conduite régulière des affaires de la Ville. Si les mêlées de





presse perturbent les services de la Ville, les membres de son personnel peuvent demander aux participants de trouver un autre lieu.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit d'utiliser les logos, les écussons et les slogans de la Ville de Toronto pour tout matériel de campagne, y compris votre site Web ou les médias sociaux. Il est interdit aux candidats de publier de photographies où on les voit en compagnie d'employés en uniformes de la Ville.

Affiches électorales

Il est interdit de poser des affiches électorales jusqu'au jeudi 29 septembre. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le règlement connexe sur la page Web <u>Election Signs</u> ou dans le document <u>Election Sign Placement Guidelines</u> (en anglais seulement).

Si vous avez des questions à propos du règlement sur l'affichage, composez le 416 392-4125 ou écrivez à <u>ElectionSigns@toronto.ca</u>. Si vous désirez signaler des affiches contrevenant à ce règlement, faites le 311.